

Au cœur de
votre quotidien

toulouse
métropole

CONSEIL DE LA MÉTROPOLE

Jeudi 20 octobre à Toulouse

CONTACT PRESSE
Service de presse – Toulouse Métropole
service.presse@toulouse-metropole.fr
Tél 05 61 22 21 47

§ ECOLOGIE : une Métropole + verte

Délibération 4.2 : accélérer le Plan Climat Air Energie Territorial de Toulouse Métropole (PCAET)

En juin 2018, Toulouse Métropole adoptait son Plan Climat Air Energie Territorial avec un premier programme d'actions couvrant la période 2018-2023. Toulouse Métropole a réalisé l'évaluation à mi-parcours de ce dernier dont les résultats ont montré la nécessité d'accélérer l'effort engagé, notamment pour ce qui concerne la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la réduction de la consommation énergétique du territoire.

Ainsi, un programme d'actions dénommé « Acte II du Plan Climat Air Energie Territorial » a été revu, renforcé et complété, avec 38 nouvelles actions et 23 actions amplifiées. L'objectif est d'accroître la baisse des émissions carbone de notre territoire, et de mobiliser toute la société civile autour de cet objectif.

Parmi les amplifications majeures, on note :

Les déplacements de personnes avec notamment :

- l'augmentation de l'offre vélo en libre-service en septembre 2024 avec extension sur des communes métropolitaines et une part de 50% de vélos à assistance électrique
- le développement de la mobilité électrique sur le territoire avec 600 nouveaux points de recharge pour véhicules électriques, d'ici fin 2023

Le déplacement des marchandises avec notamment :

- la création d'une mission de logistique urbaine lors du dernier conseil de la Métropole, la signature des partenariats avec La Poste et le CEREMA pour accompagner le plan d'actions de la collectivité autour du Plan de Déplacements des Marchandises, intégrant les enjeux climatiques et la livraison décarbonée du dernier kilomètre.

Le secteur de bâtiments avec notamment :

- le développement massif et ambitieux des réseaux de chaleur avec notamment le nouveau réseau de Matabiau, quais d'Oc alimenté par des énergies renouvelables et de récupération locales.
- l'accentuation du recours aux énergies renouvelables tels que le photovoltaïque, la biomasse, la géothermie, la récupération de chaleur, ou le développement du biogaz ;
- le développement de la rénovation énergétique sur les bâtiments tertiaires ;
- l'élaboration d'une stratégie et d'un programme d'actions Hydrogène programmée en 2023.

§ COHESION SOCIALE ET INCLUSION

Délibérations 8.1 à 8.15 : 480.000 € pour venir en aide aux plus fragiles

Dans le cadre de sa mission de cohésion sociale et d'inclusion, **près de 480.000 € de subventions sont proposés** au vote de la Métropole pour accompagner les habitants en situation précaire ou rendue difficile par la baisse du pouvoir d'achat, lutter contre la pauvreté ou développer les actions dans le cadre du fonds de solidarité (FSL).

Toulouse Métropole soutient des projets pour l'accès au droit, la prévention des conduites à risque, l'éducation et pour la parentalité avec un montant total de subventions dépassant les **155.000 €**.

Pour les associations qui accompagnent les habitants dans les quartiers prioritaires, **65.000 €** de subventions sont proposés au vote pour soutenir 5 projets allant du chantier éducatif aux interventions du Social Truck.

Dans le cadre du plan de prévention et de lutte contre la pauvreté, Toulouse Métropole propose au conseil de voter **113.300 €** de subventions pour des associations qui mènent des actions auprès des plus fragiles allant de l'accompagnement des élèves allophones à l'aide alimentaire lors de maraudes.

Dans le cadre du Fonds de Solidarité pour le Logement, près de **150.000 €** de subventions permettrait de soutenir plusieurs associations pour leurs missions que ce soit du logement temporaire, de l'intermédiation locative, ou encore le développement de l'antenne de la Banque solidaire de l'Équipement sur la Métropole.

Délibération 8.21 : Toulouse Métropole se dote d'une Charte de la participation citoyenne

Après avoir voté sa création le 4 février 2021, Toulouse Métropole a fait appel à un comité de 34 membres composés d'élus municipaux et métropolitains, d'agents des services publics et des citoyens engagés dans des instances participatives, dont le Conseil de développement, pour rédiger sa Charte. Ce comité de rédaction s'est appuyé sur les résultats d'une enquête en ligne ayant recueilli **1186 réponses** et sur les contributions d'environ **340 participants** aux séminaires et autres ateliers de travail organisés entre juillet 2021 et février 2022.

Proposée au vote du Conseil du 20 octobre, la Charte de la participation citoyenne constituera un document de référence pour la Métropole et ses communes membres. Elle s'adresse à tous les acteurs locaux du territoire métropolitain (élus, services, habitants et usagers, associations et entreprises, organismes partenaires...) et sera un cadre pour la conduite des démarches de participation portées par la Métropole, garantissant des principes et des valeurs comme la transparence et la clarté, la garantie de l'intérêt général, la confiance, l'accessibilité et la lisibilité, l'inclusivité et l'équité.

Enfin, la Charte propose **quatre grandes orientations pour améliorer la participation** citoyenne à l'échelle de la Métropole : **développer l'apprentissage de la citoyenneté** et l'intérêt pour la chose publique ; **utiliser des outils diversifiés**

pour permettre à tous de mieux s'informer et de participer ; **renforcer, au bénéfice des citoyens, l'expertise des agents et des élus** sur la participation citoyenne ; **rendre compte et apprécier** la participation.

Afin de suivre et d'évaluer la mise en œuvre de ces orientations, il est proposé de réunir un comité de suivi mobilisant des élus, des agents et des citoyens. Il sera présidé par Maroua Bouzaida-Sylla, Vice-présidente à la participation métropolitaine. Après un an de fonctionnement, il devra établir le premier rapport annuel d'évaluation sur les démarches de concertation métropolitaine.

>> Toutes les informations sur jeparticipe.metropole.toulouse.fr

Délibération 8.18 : Déploiement du service d'audio description des évènements sportifs

Toulouse Métropole poursuit le développement de sa politique d'accessibilité et d'inclusion avec la mise en place du service d'audiodescription des évènements sportifs. Les personnes aveugles et malvoyantes bénéficient ainsi, en étant dans l'enceinte sportive, de commentaires audios, qui décrivent les éléments visuels des actions, permettant ainsi une expérience plus immersive, plus accessible et plus inclusive.

Ce dispositif peut également permettre aux néophytes d'un sport d'en appréhender plus facilement les finesses grâce à ces commentaires extrêmement détaillés.

Toulouse Métropole a signé un partenariat avec le Fenix Toulouse Handball, le Toulouse Football Club et trois écoles de journalisme et de radio dont les étudiants assureront le commentaire audio (Sud Formadia, l'Institut Supérieur de Journalisme de Toulouse et l'Institut Supérieur des Médias).

§ PROSPECTIVE ET CONTRACTUALISATION

Délibération 11.2 : 10 M€ pour aider les communes à faire face aux défis du changement climatique

Dans le cadre du renforcement de son Plan Climat, Toulouse Métropole propose au vote la création d'un fonds de concours métropolitain au bénéfice des projets communaux participant notamment à la tenue des objectifs métropolitains de résilience et de réduction des gaz à effets de serre.

Ce fonds sera doté de 10 M€ (sur la période 2022-2026), avec un soutien plafonné à 1M€ pour la Mairie de Toulouse et sera dédié aux projets communaux d'investissements liés à la transition écologique (ex : rénovation énergétique, développement de l'énergie solaire, nature en ville...).

§ ECONOMIE CIRCULAIRE ET DECHETS

Délibération 14.2 : Collecte des déchets verts et des encombrants mieux adaptée aux usagers

En complément des déchèteries, il est proposé au Conseil Métropolitain de créer de nouveaux services pour favoriser la gestion in situ des déchets verts et la valorisation de la matière, avec notamment le réemploi pour les encombrants.

La Métropole souhaite trouver une solution à chaque usager en fonction de ses besoins, tout en poursuivant ses objectifs collectifs en matière de protection de l'environnement.

Déchets verts :

- mise à disposition de broyeurs pour les branchages ;
- étude de faisabilité de subvention pour l'acquisition de tondeuse mulching ou kit mulching ou pour l'acquisition de broyeur individuel ou mutualisé ;
- accès à des plateformes de broyage ou des opérations mobiles de broyage ;
- mise à disposition payante de caissons à domicile ou de collecte payante en « big bag » ;
- selon calendrier, mise à disposition de bennes de collecte sur des points fixes pour dépôt des déchets verts.
- le service de collecte en porte-à-porte à fréquence régulière (tous les 15 jours en moyenne, avec une adaptation saisonnière) contre une participation financière, avec la mise à disposition d'un bac roulant.

Encombrants :

- mise à disposition de points de collecte éphémères et de proximité selon un calendrier annuel ;
- accompagnement à la création et à la gestion de locaux de pré-tri (bâti ou ponctuels) dans les grands ensembles collectifs ;
- accompagnement à l'implantation et au développement d'une recyclerie.

En plus de ces services, les usagers pourront faire appel à un service de collecte en porte-à-porte sur rendez-vous, selon une fréquence adaptée aux typologies d'habitat et une sectorisation basée sur des critères objectifs, lesquels permettront également de réadapter le niveau de service en fonction de l'évolution de l'urbanisation.

La mise en œuvre de ces nouveaux services s'accompagnera de campagnes de sensibilisation pour préparer le changement des pratiques et ainsi que de la création de télé-services et de formulaires de demande en ligne pour faciliter l'accès aux usagers.

Ces nouveaux services nécessiteront des réorganisations internes et des démarches d'appels d'offres, pour un démarrage progressif des services complémentaires en 2024 et une modification des collectes en porte-à-porte à partir de 2025.

Dans la continuité de ce qui a été mis en place pour la collecte des ordures ménagères et des bacs de tri, ce projet permettra d'améliorer les conditions de travail des agents de collecte. Face à ces enjeux, la Collectivité doit opérer une mutation de ces services et développer une véritable politique d'économie circulaire dans la gestion de ces déchets, en accompagnant les usagers à l'évolution de leurs pratiques.